

ANNEXE STAGES DE L'ARMEE DE L'AIR

ACCUEIL

Lors de votre arrivée sur le site de l'Ecole des fourriers, vous serez accueillis par un personnel de permanence. Celui-ci vous remettra une enveloppe nominative contenant la clef de votre chambre, le plan du site et toutes les consignes de rassemblement pour le lundi matin.

POUR TOUS LES STAGIAIRES MILITAIRES

Le 1er jour du stage à 07h45 sous le hall du bâtiment d'hébergement en tenue SOC (40 V) :

Afin d'effectuer les formalités administratives, munissez-vous **impérativement** des documents suivants :

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Votre carte d'identité militaire
- Carte de circulation SNCF
- Carte vitale
- Fournitures de bureau (feuilles, stylos, calculatrice etc.)
- Carte de visite ORCHESTRA pour le personnel déjà affecté venant en stage CS ou CE (suite réorientation) ;
- **Certificat médico administratif d'aptitude (imprimé 620-4*/1 ; Instruction 1700/DEF/DCSSA/AST/AS du 28 janvier 2002 modifiée) avec catégorisation médico-physiologique (I, II ou III) apparente et à jour** conformément à l'instruction 126/DEF/EMA/EMP/3 DU 25 janvier 2007 ;
- Certificat médical d'aptitude à la spécialité « métiers de bouche » pour les stages de la restauration ;

Vous devez être à jour de V.S.A

Attirez l'attention de votre médecin d'unité sur le fait que la catégorisation est toujours en vigueur dans la Marine et que l'absence de celle-ci entraînera une inaptitude à la pratique du sport.

Aucune catégorisation ne sera effectuée à l'Ecole des fourriers.

EFFETS MILITAIRES A EMPORTER

Pour tous les stagiaires

- Tenue de sport réglementaire avec tee-shirt et short TTA ;
- Deux paires de chaussures de sport dont une adaptée au sport en salle (semelle plate et rigide qui ne marque pas) - en vente si besoin à la boutique du foyer de l'école (tarifs : de 12 à 17 euros selon les pointures).
- Munissez-vous d'un maillot de bain. Les shorts et bermudas sont interdits à la piscine.

INFORMATION IMPORTANTE :

Stage inférieur ou égal à une semaine pas de tenue 40V (tenue SOC)

STAGES CE

- La tenue 40V (tenue SOC) est revêtue le premier et le dernier jour du stage et peut être portée lors d'occasions exceptionnelles ;
- La tenue de travail (tenue 50 P) sera portée durant le stage ;
- La Parka verte de combat (portée avec la tenue de sport réglementaire) ;
- La tenue 80 tenue de combat (séance de tir, exercices divers...) ;
- Chaussures de sécurité blanches sans lacets (sabots interdits) pour les stagiaires de la restauration (remise à niveau et CE) ;
- Coiffes obligatoires (calot + casquette/tricorne).

STAGES CS (penser à apporter une calculatrice)

- La tenue 40V (tenue SOC) est revêtue le premier et le dernier jour du stage et peut être portée lors d'occasions exceptionnelles ;
- La tenue de travail (tenue 50 P) sera portée durant le stage ;
- La Parka verte de combat (portée avec la tenue de sport réglementaire) ;
- La tenue de combat (uniquement pour les **CS 3800**) ;
- Coiffes obligatoires (calot + casquette/tricorne).
- **Pensez à signer votre attestation de lien au service (4 ans pour le BS)**

Réf : Circulaire n° 3693/DEF/DRHAA/SDGR/BGA/DADM/DME/DAA/DNA du 12.05.2010.

STAGES MTA

- La tenue 40V (tenue SOC) est revêtue le premier et le dernier jour du stage et peut être portée lors d'occasions exceptionnelles ;
- La tenue de travail (tenue 50) sera portée durant le stage ;
- Tenue de combat (exercices divers, cérémonies...) ;
- Coiffes obligatoires (calot + casquette/tricorne).

SAE DIVERS (RNGA, REMUNERATION, CHANCELLERIE, PENSION, BUREAUTIQUE etc.) et stage ORCHESTRA

- La tenue 40V (tenue SOC) est revêtue le premier et le dernier jour du stage et peut être portée lors d'occasions exceptionnelles ; **(si stage > 1 semaine)**
- La tenue de travail (tenue 50) sera portée durant le stage ;
- Coiffes obligatoires (calot + casquette/tricorne)

STAGE TRANSFORMATION (3634, 3635, GRH)

- La tenue 40V (tenue SOC) est revêtue le premier et le dernier jour du stage et peut être portée lors d'occasions exceptionnelles ; **(si stage > 1 semaine)**
- La tenue de travail (tenue 50) sera portée durant le stage ;
- Coiffes obligatoires (calot + casquette/tricorne)

STAGES COURTS RESTAURATION (gastronomie, œnologie, etc.)

- Un message donnant toutes les informations nécessaires sera automatiquement transmis aux différentes SSV environ 2 semaines avant le début du stage.
- La tenue de travail (T50) est la plus couramment utilisé prévoir la parka.
- Pour la pratique du service en salle, la chemise manches courtes est demandée (pour le personnel féminin, apporter jupe et pantalon).

PRECAUTIONS

Vous intégrez une enceinte militaire. Il vous est demandé de porter une attention toute particulière au respect des règles du comportement.

RETEX

Dans le cadre du contrôle de la qualité et de la pertinence de la formation de spécialité délivrée, il est demandé à l'ensemble des élèves et stagiaires ainsi qu'à leur autorité hiérarchique, de bien vouloir répondre aux questionnaires en ligne relatifs au retour d'expérience.

Un message précisant les stages et personnels concernés sera transmis auprès des unités, soit 6 mois après la fin du stage, soit 3 mois après le millésime de formation.

Les questionnaires sont basés sur le site intranet de l'école des fourriers (<http://ecofou-querqueville.marine.defense.gouv.fr/>), dans la rubrique RETEX / *Armée d'appartenance*

Il est possible d'accéder aux questionnaires en saisissant l'adresse suivante : <http://retex-efq.marine.defense.gouv.fr/web/>.

LE LIEN A UTILISER POUR VISUALISER le site de l'Ecole des Fourriers

<http://ecofou-querqueville.marine.defense.gouv.fr/>

PERMISSIONS

Lors des permissions, seul les stagiaires habitants à l'étranger ou dans les DOM-TOM sont autorisés à bénéficier d'un hébergement pendant la durée des permissions de gardiennage.